

HARCÈLEMENT... LES PERSONNELS MÉDICAUX ET SOCIAUX, LES GRANDS OUBLIÉS !

DE « NOUVELLES » MESURES BIEN MÉDIATISÉES !

Le nouveau ministre Gabriel Attal a fait du harcèlement scolaire son grand thème de la rentrée. La prévention et la lutte contre le harcèlement se déclinent ainsi notamment à travers le programme pHARe dans les écoles, les collèges et les lycées. Ce plan de prévention repose sur la formation d'adultes « protecteur·rices » et d'élèves « ambassadeur·rices », l'intervention et la prise en charge des situations de harcèlement avec un protocole précis, et enfin sur la sensibilisation des personnels et des familles. N'oublions pas par ailleurs le numéro de signalement des situations de harcèlement mis en place. Des nouvelles mesures bien médiatisées ! Le questionnaire à l'attention des élèves est à cet égard le parfait exemple d'un coup de communication de la part du gouvernement. Lutter contre le harcèlement à l'École (et en dehors, car c'est un problème qui dépasse ce cadre), c'est permettre qu'elle joue pleinement son rôle d'éducation, par une vraie politique de prévention, en particulier contre les discriminations (racisme, sexisme, LGBTQUI, handicap) qui en sont souvent la cause.

Proposer une petite présentation du harcèlement et un questionnaire, c'est donc ne pas être à la hauteur des enjeux. On peut s'interroger : qu'est-il prévu après ce questionnaire ? Une analyse et une réflexion sont-elles prévues dans les établissements afin de mettre en place par la suite des actions de prévention ? Quelle écoute et par qui ? Quel accompagnement par la suite ? Car c'est justement « l'après » qui est essentiel et qui est porté par les professionnel·les oublié·es une fois de plus par le ministre : les assistant·es de service social, les infirmier·ères, les médecins et les PsyEN.

Tous ces corps de métiers de la santé et du social devraient être des personnels ressource et non des oubliés du gouvernement. Ils sont formés pour prendre en charge ce type de situation et prendre en compte les situations des élèves dans leur globalité. Mais ils sont également formés pour l'élaboration et la mise en œuvre des actions collectives de sensibilisation, de prévention et d'éducation, en plus des interventions individuelles. Des séances de formation, de méthodologie, doivent être ainsi proposées aux personnels tout au long de la vie professionnelle afin de répondre à leurs besoins.

Le programme pHARe prévoit de former 5 personnels par établissement via la méthode de la préoccupation partagée. Il est légitime de se demander s'il est pertinent d'intégrer les personnels médico-sociaux dans ce programme. Leur travail, leurs missions ne sont-ils pas d'accompagner par la suite les élèves, familles, les équipes éducatives ?



Alors pourquoi l'Éducation nationale ne s'appuie-t-elle pas sur ces personnels quand ils sont présents ?

Il n'y en a pas toujours dans les établissements au vu des très nombreux postes vacants. On constate de moins en moins de candidat-es pour les postes médicaux et sociaux. Ces métiers ne sont plus attractifs et ne font plus rêver. Ce n'est pas une véritable surprise au vu des conditions de travail et des rémunérations, jamais à la hauteur des missions ni des autres administrations et services. Les académies ne parviennent ni à recruter ni à garder leurs personnels. Il est urgent de revaloriser ces corps ! En plus des postes vacants, aucune création de poste depuis plusieurs années. Il est inacceptable que des établissements soient sans assistant-e de service social, et/ou sans infirmier-ère et/ou sans médecin scolaire, et/ou sans psyEN.

N'oublions pas le 1er degré qui ne bénéficie pas de services médicaux et sociaux comme dans le 2nd degré. Le 1er degré se retrouve quasi sans professionnels médicaux et sociaux pour soutenir les professeures des écoles. La lutte contre le harcèlement reposerait alors en grande partie sur les enseignant-es.

Rappelons l'importance de la présence des services médicaux et sociaux ainsi que de ses personnels au sein du ministère de l'Éducation nationale. Ce maintien semble toujours fragile : un nouveau rapport parlementaire paru récemment évoque une nouvelle fois un transfert des services de la santé et du social aux départements. Or, le maintien de ces services au sein de l'Éducation nationale garantit d'une part une égalité sur le territoire national quant au service rendu, et d'autre part la présence physique des personnels dans les établissements pour être au plus près des élèves et de leurs familles, mais également des équipes éducatives. Enfin c'est aussi la garantie d'une véritable politique publique nationale de santé et sociale établie par le ministère de l'Éducation nationale.



**LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT, À L'ÉCOLE ET EN DEHORS,
MÉRITE MIEUX QU'UN PLAN DE COMMUNICATION.**

**INVESTIR DANS DES PLANS DE LUTTE CONTRE LE
HARCÈLEMENT, C'EST AUSSI INVESTIR DANS SES
PERSONNELS. DES MOYENS SONT DONNÉS POUR DES
BUREAUX D'ENTREPRISES, POUR LE SNU ET AUTRES MAIS
POUR LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES...
COMBIEN L'ÉDUCATION NATIONALE INVESTIT-ELLE ?**